



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

ven. 8 oct. 14:23 (il y a 4 jours)

À procedure.courdecassation, TJ-NICE/P, TJ-NICE/CORR, TJ-NICE/AUD

Monsieur le Président du TJ de Nice
Cour de cassation (pour contrôler)

Déclaration N° 65.3

Nous continuons d'attendre des informations sur l'affaire de M. Ziablitsev, ainsi que la copie du dossier 21 215 026 , la permission des visites à la représentante de ses parents, la communication libre de la défense avec lui.

Avec notre considération distinguée, l'association "Contrôle public" et M. Ziablitsev S.
le 08/10/2021



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

lun. 11 oct. 19:19 (il y a 1 jour)

À TJ-NICE/P, procedure.courdecassation, TJ-NICE/CORR, TJ-NICE/AUD

Monsieur le Président du TJ de Nice
Monsieur le Président de la Cour de cassation (pour contrôler)

Déclaration N° 65.4

Jusqu'au 11.10.2021, vous n'avez pris aucune mesure pour mettre fin aux abus du TJ de Nice au but de condamner M. Ziablitsev en annulant tous ses droits et droits de sa défense. **Tout ce qui se passe n'a rien à voir avec la justice, mais constitue des infractions pénales des juges, des procureurs.** Votre action est aggravée par le fait que M. Ziablitsev S. est particulièrement vulnérable en tant qu'étranger non francophone, DEMANDEUR d'ASILE, sans moyens de subsistance, sans famille en France.

Si vous avez une formation juridique, vous comprenez sans doute que vous commettez des infractions pénales dans le cadre d'un groupe organisé.

Encore une fois, nous vous demandons personnellement d'ordonner la mise à la disposition de la partie défense de l'ensemble du dossier N° 21 215 026 par voie électronique ou sur DVD, tous les jugements après le 9.09.2021.

Dans le cas contraire, nous serons obligés de poursuivre le ministère de la justice dans le cadre des infractions pénales commises par ses magistrats à l'égard de M. Ziablitsev S., sa défense et l'État.

L'association "Contrôle public" dans son intérêt et de l'intérêt de M. Ziablitsev S. pris en otage.
le 11/10/2021